

LA PROHIBITION

Les sociétés de tempérance se réunissent non seulement dans les provinces de l'Ouest, mais à Montréal même. Mercredi soir, une réunion a eu lieu rue Wellington au Unity Hall dans le but d'organiser la campagne pour le plébiscite qui aura lieu prochainement sur la question de prohibition.

Les hôteliers, restaurateurs, épiciers, débitants de vins et liqueurs, ne bougent pas et semblent ignorer ce qui se fait dans le but de détruire leur commerce.

Il s'est perdu plus d'une bataille par excès de confiance de la part des chefs d'armée, voilà ce dont les intéressés devraient se souvenir.

Dans un récent banquet des hôteliers on a fait valoir toutes ou presque toutes les raisons qui militaient en faveur du maintien du *statu quo*; mais les paroles prononcées à ce banquet ont pour ainsi dire passé inaperçues au milieu des graves événements qui se sont déroulés alors et depuis. Il serait bon de mettre à nouveau devant les yeux des électeurs qui seront appelés à voter ou à rejeter la prohibition, les avantages de la liberté du commerce dans toutes ses branches. Il serait bon de signaler l'intolérance de certains groupes qui, sous prétexte d'empêcher l'ivrognerie, voudraient priver les gens sobres de boire leur verre de vin, de bière ou de cidre en mangeant.

Il faudrait démontrer que ceux qui veulent nous condamner à ne boire que du thé travaillent à propager les maladies nerveuses qui déjà font tant de victimes, car le thé, la chose est prouvée depuis longtemps, est un excitant qui laisse des traces profondes de son action sur le système nerveux.

Certes, les raisons ne manquent pas à opposer aux fanatiques intolérants, ennemis de toute boisson fermentée à quelque titre et à quelque dose que ce soit; encore faut-il les faire valoir aux yeux des indifférents.

Dans la province de Québec, si les électeurs se rendent aux urnes, le résultat n'est pas douteux: la prohibition recevra un coup mortel. Mais il faut que les électeurs se rendent aux salles de vote et il est bien possible qu'ils ne se dérangent pas s'ils constatent que les plus intéressés restent inactifs.

S'il s'agissait d'une élection politique, l'agitation se ferait depuis longtemps dans les deux camps, mais comme il s'agit d'une question

commerciale et industrielle, en même temps que d'une lutte entre fanatiques et tolérants, il se trouve comme toujours d'ailleurs que les commerçants et les tolérants laissent le champ libre à leurs ennemis.

On devrait se souvenir cependant dans cette province que plus le nombre de voix y sera élevé contre la prohibition plus grand aussi sera l'appui donné aux antiprohibitionnistes des autres provinces. N'y aurait-il que ce résultat à atteindre que, déjà, il vaudrait la peine de se remuer, mais nous croyons que la meilleure raison que nous puissions invoquer auprès des commerçants est qu'ils doivent prendre leurs intérêts en mains et s'habituer à prendre une part toujours de plus en plus active et marquée dans les luttes qui intéressent leur propre existence.

PETITES NOTES

— Dans le marché aux fruits, il y a peu à glaner cette semaine. On annonce toutefois que nous aurons, cette saison, une forte récolte de pêches, bien que dans la Delaware et le Maryland la récolte ait été affectée par les ouragans. Dans le New-Jersey et dans la Pennsylvanie, du moins dans les régions élevées, la récolte sera bonne; elle sera faible dans les vallées. La Géorgie promet également une récolte abondante: en juin les résultats ont été excellents.

— Les fruits de Californie, en dépit de conditions climatiques exceptionnellement défavorables, ne feront pas défaut, notamment les raisins, les poires et les pommes.

La récolte des prunes dans les comtés de Sonoma et Napa ne sera pas inférieure à celle de l'année dernière.

La récolte des abricots est très peu abondante et les fruits qui ont mûri sont petits et de médiocre qualité. Quant aux pêches, la récolte ne sera pas inférieure à celle des autres années.

— La Royal Electric Co de Montréal a un contrat pour la fourniture d'une force de 1500 chevaux-vapeur de son usine de Chambly aux ateliers de la Dominion Cotton Company.

— La American Tobacco Co a déclaré son dividende trimestriel de 2 pour cent sur ses actions préférentielles et de 2 pour cent sur ses actions ordinaires, dividende payable le 1er août prochain.

— La Massey-Harris Co se propose d'agrandir considérablement

sa manufacture d'instrument aratoires, à Brantford, Ont.

— On évalue à \$100,000 le coût de la manufacture érigée à Hull, Qué., par la Toronto Rubber Co, quand elle sera complètement terminée.

— La Dominion Bridge Co, de Montréal, a obtenu le contrat pour la fourniture des pièces métalliques destinées à l'écluse d'Ashburnham, Ont.

— M. H. Foster Chaffee, agent des passagers de la Compagnie du Richelieu constate un mouvement de voyageurs exceptionnellement satisfaisant, cette année. Les mauvais temps des deux ou trois dernières semaines n'ont pas ralenti le mouvement pour les bateaux de la ligne de Québec.

— M. Joseph E. Beaudry, épicier, a été élu par acclamation commissaire d'écoles du quartier St-Jean-Baptiste, en remplacement M. Damien Lalonde.

— M. Léandre Ouimet, sr., entrepreneur, a été réélu, par acclamation, commissaire d'écoles du quartier St-Jean-Baptiste.

Des lettres patentes ont été émises sous le grand sceau de la Province de Québec, incorporant Dame Almira Chouinière, épouse contractuellement séparée de biens de S. Vessot manufacturier, Laura Vessot teneur de livres, Alice Vessot assistant teneur de livres, Jules Fresque manufacturier de chaussures, Henry Fresque, Hubert Fresque, cordonniers, tous de la cité de Joliette, pour faire le commerce de peaux, tanner, manufacturer toutes sortes de chaussures, ainsi que tous les objets en cuir qu'il plaira à la compagnie de faire, de faire la vente des chaussures et tout ce qui s'y rapporte, tel que cuirs, etc.; d'acheter, louer ou acquérir autrement les meubles et immeubles nécessaires sous le nom de "The Joliette Shoe Co avec un fonds social de \$10,000 divisé en 100 parts de \$100 chacune.

— M. Obalski, ingénieur des mines du gouvernement provincial est en train de faire la location de terres à huiles dans le sud de la Gaspésie.

A MM. les Membres de l'Association des Epiciers de Montréal.

La publication dans notre numéro du 24 juin, d'un article sur l'Association des Epiciers, a provoqué une discussion à la séance du 29 juin de cette association, discussion dont nous reproduisons dans une autre